

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon - CAGB

Recueil des Actes Administratifs du mois de juillet 2016

Conformément aux dispositions du CGCT, les actes parus au présent recueil des actes administratifs (délibérations des Bureaux et des Conseils communautaires, décisions et arrêtés du Président de la CAGB) peuvent être consultés au siège de la CAGB (La City - 4 rue Gabriel Plançon - 25043 Besançon Cedex) et sur le site Internet du Grand Besançon : <http://www.grandbesancon.fr>

Délibérations

Bureau communautaire

Séance du jeudi 7 juillet 2016 2 à 4

Arrêtés

Juridique

| | | | |
|---------------|------------|--------------------------------------------------|---------|
| DAG.16.08.A57 | 08/07/2016 | Délégation de signature à M. Matthias MENNECIER | 5 à 6 |
| DAG.16.08.A58 | 08/07/2016 | Délégation de signature à Mme. Fanny LARGERON | 7 à 8 |
| DAG.16.08.A59 | 08/07/2016 | Délégation de signature à M. Éric JEANNINGROS | 9 à 10 |
| DAG.16.08.A60 | 08/07/2016 | Délégation de signature à Mme Dominique QUINET | 11 à 12 |
| DAG.16.08.A61 | 08/07/2016 | Délégation de signature à M. Arnaud STEGRE | 13 à 14 |
| DAG.16.08.A62 | 08/07/2016 | Délégation de signature à M. Sébastien LONCHAMPT | 15 à 16 |
| DAG.16.08.A63 | 08/07/2016 | Délégation de signature à M. Philippe VANEL | 17 à 18 |



Bureau

Compte rendu succinct

des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil

| | | |
|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Affiché au siège de la CAGB le : 12/07/2016 | Séance du jeudi 07 juillet 2016 qui s'est déroulée au Grand Besançon - La City - Salle 101 | Visé par : La Directrice Adjointe de l'Administration Générale, Stéphanie PONSOT  |
|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 30 juin 2016, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Bureau s'est réuni le 07/07/2016 à 18h00 à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

R.0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau nomme Monsieur Robert STEPOURJINE comme secrétaire de séance.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication
et aide aux communes

Finances

↳ R.1.1.1 - Garantie d'emprunt - Compétence Habitat (juillet 2016)

MM. D. SCHAUSS et R. STEPOURJINE, conseillers intéressés, ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la modification de la délibération n°2016/003230 relative à la garantie d'emprunt accordée à la SAIEMB Logement pour le dossier n°213 / emprunt n°49 537.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

Ressources humaines

↳ R.1.2.1 - Ajustements techniques de la Liste des Emplois Permanents suite à des procédures de recrutement (CRR)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement, dans le cadre de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, sur le recrutement de quatre agents non titulaires sur les postes d'assistants d'enseignement artistique,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

- Pour : 24

Contre : 0

- Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Bureau

Séance du jeudi 7 juillet 2016

Membres du Bureau en exercice : 29

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.2.1

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 19h45.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Marcel FELT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ

Etaient absents : M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Bernard GAVIGNET, M. Daniel HUOT, M. Emmanuel DUMONT

Secrétaire de séance : M. Robert STEPOURJINE

Procurations de vote :

Mandants : M. LOYAT, M. DONEY

Mandataires : P. CURIE, Y. DELARUE

EXTRAIT
du registre des arrêtés du Président
de la Communauté
d'Agglomération du Grand Besançon

DAG.16.08.A57

Objet : Délégation de
signature à M. Matthias
MENNECIER

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-4-2,

Vu l'avenant n°5 à la convention de création de services communs signée le
26 décembre 2014 entre la CAGB, la Ville et le CCAS de Besançon,

Considérant que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité,
par arrêté, délégation de signature au chef du service commun pour l'exercice des
missions qui lui sont confiées,

Considérant que M. MENNECIER Matthias assure les fonctions d'Adjoint au
Directeur Général Adjoint des Services Techniques et de Directeur du
Département Espaces Publics, Pôle Services Techniques, Urbanisme et
Environnement,

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée, sous notre surveillance et notre
responsabilité, à M. MENNECIER Matthias, dans son domaine de responsabilité, et
ce pour les actes de gestion suivants :

- les courriers de demande de précisions administratives et techniques
- les accusés de réception et les bordereaux d'envoi à portée strictement
administrative liés à l'activité du service et dont la signature ne porte pas
décision,
- les convocations à des réunions techniques, de suivi ou de travail, réunissant
uniquement des agents et techniciens, et leurs comptes rendus,
- les comptes rendus des entretiens professionnels, les ordres de mission et les
autorisations d'absence des agents placés sous sa responsabilité,
- les bons de commande et l'ensemble des pièces relatives à la préparation, la
passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'une valeur
inférieure à 50 000 € HT, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants.
- la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives
produites à l'appui des mandats de paiement.

Et en l'absence du Directeur Général des Services Techniques, pour :

- les actes de gestion du personnel et les ordres de mission,
- l'ensemble des pièces comptables,
- les documents budgétaires et financiers.

Article 2 :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du
Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de
l'arrêté.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au siège de la CAGB,
- publié au recueil des actes administratifs et au registre des arrêtés,
- adressé en Préfecture,
- notifié à l'intéressé (e),
- adressé à M. le Chef du Service comptable de la Trésorerie du Grand Besançon.

Fait à Besançon, le - 8 JUIL. 2016

Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET
Maire de Besançon

Notifié à l'intéressé(e) le :

Nom Prénom :

Signature :

Affiché le :

du 21 JUIL. 2016

au 5 AOUT 2016



Spécimen de signature

| Titre | Paraphe | Signature |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|-----------|
| Adjoint au Directeur Général Adjoint des Services Techniques M. Matthias MENNECIER | | |

EXTRAIT
du registre des arrêtés du Président
de la Communauté
d'Agglomération du Grand Besançon

DAG.16.08.A58

Objet : Délégation de
signature à Mme. Fanny
LARGERON

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-4-2

Vu l'avenant n° 3 à la convention de création de services communs signée le 26 décembre 2014 entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Besançon,

Considérant que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au chef du service commun pour l'exercice des missions qui lui sont confiées,

Considérant que Mme LARGERON Fanny, assure les fonctions de chef du service approvisionnement et magasins, Direction Générale des Services Techniques, Pôle Services Techniques, Urbanisme et Environnement,

ARRETE

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée sous notre surveillance et notre responsabilité à Mme LARGERON Fanny, dans son domaine de responsabilité et ce pour les actes de gestion suivants :

- les courriers de demande de précisions administratives et techniques,
- les accusés de réception et les bordereaux d'envoi à portée strictement administrative liés à l'activité du service et dont la signature ne porte pas décision,
- les convocations à des réunions techniques, de suivi ou de travail, réunissant uniquement des agents et techniciens, et leurs comptes rendus,
- les comptes rendus des entretiens professionnels, les ordres de mission des agents et les autorisations d'absence des agents placés sous sa responsabilité,
- les bons de commande et l'ensemble des pièces relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'une valeur inférieure à 15 000 € HT, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants.
- la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement,

Article 2 :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au siège de la CAGB,
- publié au recueil des actes administratifs et au registre des arrêtés,
- adressé en Préfecture,
- notifié à l'intéressé (e),
- adressé à M. le Chef du Service comptable de la Trésorerie du Grand Besançon.

Fait à Besançon, le - 8 JUIL. 2016

Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET
Maire de Besançon

Notifié à l'intéressé(e) le :

Nom Prénom :

Signature :

Affiché le :

du 21 JUIL. 2016

au - 5 AOUT 2016

Préfecture du Doubs

Reçu le 18 JUIL. 2016



Contrôle de légalité

Spécimen de signature

| Titre | Paraphe | Signature |
|---------------------------------------------------------------------------|---------|-----------|
| Chef du service approvisionnement et magasins Mme LARGERON Fanny | | |

EXTRAIT
du registre des arrêtés du Président
de la Communauté
d'Agglomération du Grand Besançon

DAG.16.08.A59

Objet : Délégation de
signature à M. Éric
JEANNINGROS

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-4-2,

Vu l'avenant n° 3 à la convention de création de services communs signée le 26 décembre 2014 entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Besançon,

Considérant que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au chef du service commun pour l'exercice des missions qui lui sont confiées,

Considérant que M. JEANNINGROS Éric assure les fonctions de chef de secteur, service approvisionnement et magasins, au sein de la Direction Générale des Services Techniques, du Pôle Services Techniques, Urbanisme et Environnement,

ARRETE

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée sous notre surveillance et notre responsabilité à M. Éric JEANNINGROS, dans son domaine de responsabilité, et ce pour les actes de gestion suivants :

- les bons de commande et l'ensemble des pièces relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'une valeur inférieure à 5 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants.

Article 2 :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au siège de la CAGB,
- publié au recueil des actes administratifs et au registre des arrêtés,
- adressé en Préfecture,
- notifié à l'intéressé (e),
- adressé à M. le Chef du Service comptable de la Trésorerie du Grand Besançon.

Fait à Besançon, le - 8 JUIL. 2016

Le Président,



Jean-Louis FOUSSERET
Maire de Besançon

Notifié à l'intéressé(e) le :

Nom Prénom :

Signature :

Affiché le :

du: 21 JUIL. 2016

au: - 5 AOUT 2016

Spécimen de signature

| Titre | Paraphe | Signature |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|---------|-----------|
| Chef de secteur, service approvisionnement et magasins Eric JEANNINGROS | | |

Préfecture du Doubs

Reçu le 18 JUIL. 2016



Contrôle de légalité

EXTRAIT
du registre des arrêtés du Président
de la Communauté
d'Agglomération du Grand Besançon

DAG.16.08.A60

Objet : Délégation de
signature à Mme Dominique
QUINET

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-4-2,

Vu l'avenant n° 3 à la convention de création de services communs signée le 26 décembre 2014 entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Besançon,

Considérant que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au chef du service commun pour l'exercice des missions qui lui sont confiées,

Considérant que Mme QUINET Dominique, à compter du 1^{er} juillet 2016, assure les fonctions d'approvisionneur, service approvisionnement et magasins, Direction Générale des Services Techniques, Pôle Services Techniques, Urbanisme et Environnement,

ARRETE

Article 1^{er} :

En l'absence du chef de secteur, délégation de signature est donnée sous notre surveillance et notre responsabilité à Mme QUINET Dominique, dans son domaine de responsabilité, et ce pour les actes de gestion suivants :

- les bons de commande et l'ensemble des pièces relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'une valeur inférieure à 5 000 € HT, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants.

Article 2 :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au siège de la CAGB,
- publié au recueil des actes administratifs et au registre des arrêtés,
- adressé en Préfecture,
- notifié à l'intéressé (e),
- adressé à M. le Chef du Service comptable de la Trésorerie du Grand Besançon.

Fait à Besançon, le - 8 JUIL. 2016

Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET
Maire de Besançon

Notifié à l'intéressé(e) le :

Nom Prénom :

Signature :

Affiché le :

du : 21 JUIL. 2016

au : - 5 AOUT 2016

Préfecture du Doubs

Reçu le 18 JUIL. 2016



Contrôle de légalité

Spécimen de signature

| Titre | Paraphe | Signature |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|---------|-----------|
| Approvisionneur, service approvisionnement et magasins Dominique QUINET | | |

EXTRAIT
du registre des arrêtés du Président
de la Communauté
d'Agglomération du Grand Besançon

DAG.16.08.A61

Objet : Délégation de
signature à M. Arnaud
STEGRE

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-4-2,

Vu l'avenant n° 3 à la convention de création de services communs signée le 26 décembre 2014 entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Besançon,

Considérant que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au chef du service commun pour l'exercice des missions qui lui sont confiées,

Considérant que M. STEGRE Arnaud assure les fonctions de chef de secteur adjoint, service approvisionnement et magasins au sein de la Direction Générale des Services Techniques, du Pôle Services Techniques, Urbanisme et Environnement,

ARRETE

Article 1^{er} :

En l'absence du chef de secteur, délégation de signature est donnée, sous notre surveillance et notre responsabilité, à M. Arnaud STEGRE, dans son domaine de responsabilité, et ce pour les actes de gestion suivants :

- les bons de commande et l'ensemble des pièces relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'une valeur inférieure à 5 000 € HT, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants.

Article 2 :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au siège de la CAGB,
- publié au recueil des actes administratifs et au registre des arrêtés,
- adressé en Préfecture,
- notifié à l'intéressé (e),
- adressé à M. le Chef du Service comptable de la Trésorerie du Grand Besançon.

Fait à Besançon, le **- 8 JUL. 2016**

Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET
Maire de Besançon

Notifié à l'intéressé(e) le :

Nom Prénom :

Signature :

Affiché le :

du : 21 JUL. 2016

au : - 5 AOUT 2016

Préfecture du Doubs

Reçu le **18 JUL. 2016**



Contrôle de légalité

Spécimen de signature

| Titre | Paraphe | Signature |
|-------------------------------------------------------------------------------------|---------|-----------|
| Chef de secteur adjoint, service approvisionnement et magasins Arnaud STEGRE | | |

EXTRAIT
du registre des arrêtés du Président
de la Communauté
d'Agglomération du Grand Besançon

DAG.16.08.A62

Objet : Délégation de
signature à M. Sébastien
LONCHAMPT

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-4-2,

Vu l'avenant n° 3 à la convention de création de services communs signée le 26 décembre 2014 entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Besançon,

Considérant que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au chef du service commun pour l'exercice des missions qui lui sont confiées,

Considérant que M. LONCHAMPT Sébastien assure les fonctions de chef de secteur, du service approvisionnement et magasins, au sein de la Direction Générale des Services Techniques, du Pôle Services Techniques, Urbanisme et Environnement,

ARRETE

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée sous notre surveillance et notre responsabilité à M. Sébastien LONCHAMPT, dans son domaine de responsabilité, et ce pour les actes de gestion suivants :

- les bons de commande et l'ensemble des pièces relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'une valeur inférieure à 5 000 € HT, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants.

Article 2 :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au siège de la CAGB,
- publié au recueil des actes administratifs et au registre des arrêtés,
- adressé en Préfecture,
- notifié à l'intéressé (e),
- adressé à M. le Chef du Service comptable de la Trésorerie du Grand Besançon.

Fait à Besançon, le - 8 JUIL. 2016

Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET
Maire de Besançon

Notifié à l'intéressé(e) le :

Nom Prénom :

Signature :

Affiché :

du : 21 JUIL. 2016

à : - 5 AOUT 2016

Préfecture du Doubs

Reçu le 18 JUIL. 2016

Contrôle de légalité



Spécimen de signature

| Titre | Paraphe | Signature |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|---------|-----------|
| Chef de secteur, service approvisionnement et magasins Sébastien LONCHAMPT | | |

EXTRAIT
du registre des arrêtés du Président
de la Communauté
d'Agglomération du Grand Besançon

DAG.16.08.A63

Objet : Délégation de
signature à M. Philippe
VANEL

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-4-2,

Vu l'avenant n° 3 à la convention de création de services communs signée le 26 décembre 2014 entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Besançon,

Considérant que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au chef du service commun pour l'exercice des missions qui lui sont confiées,

Considérant que M. Philippe VANEL assure les fonctions de chef de secteur adjoint, service approvisionnement et magasins au sein de la Direction Générale des Services Techniques, du Pôle Services Techniques, Urbanisme et Environnement,

ARRETE

Article 1^{er} :

En l'absence du chef de secteur, délégation de signature est donnée, sous notre surveillance et notre responsabilité, à M. Philippe VANEL, dans son domaine de responsabilité, et ce pour les actes de gestion suivants :

- les bons de commande et l'ensemble des pièces relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'une valeur inférieure à 5 000 € HT, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants.

Article 2 :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au siège de la CAGB,
- publié au recueil des actes administratifs et au registre des arrêtés,
- adressé en Préfecture,
- notifié à l'intéressé (e),
- adressé à M. le Chef du Service comptable de la Trésorerie du Grand Besançon.

Fait à Besançon, le **8 JUIL. 2016**

Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET
Maire de Besançon

Notifié à l'intéressé(e) le :

Nom Prénom :

Signature :

Affiché ~~le~~

du: **21 JUIL. 2016**

au: **- 5 AOUT 2016**

Préfecture du Doubs

Reçu le **18 JUIL. 2016**



Contrôle de légalité

Spécimen de signature

| Titre | Paraphe | Signature |
|--------------------------------------------------------------------------------------|---------|-----------|
| Chef de secteur adjoint, service approvisionnement et magasins Philippe VANEL | | |